



Abus de pouvoir et mauvaise foi du syndic

Par **ouahmed**, le **03/10/2016** à **00:45**

Bonjour, rn-rnj'habite une petite copropriété moitié maison(un lot de 10), moitié un immeuble de 21 appartements rn(je suis dans la partie maison) rnya une petite cours qui sépare les deux lots rn-la plus part du CS habitent les appartements car ils ont plus de charges que nous (chauffage, électricité) rnon partage juste les charges communes comme l'entretien de la cours, poubelles et le parking; rnmais je pense qu'il ya pleins d'abus et du CS et que le syndic qui gère depuis 12ans ne fais pas réellement son travail et je pense qu'il est de mèche avec le CS rn- ya souvent des jeux de ballons dans la cours et en face et malgré plusieurs réclamations de certains propriétaires rien n'a était changer car la grande majorité des enfants qui joues leurs parents sont du CS et sachant qu'il ya plusieurs stades qui sont à peine 5 mins de marche de la résidence et malgré un vote à la majorité durant la dernière assemblé générale,rien n'a était changer sous prétexte que ce n'était pas noté dans le règlement de la copropriété ?? malgré la mention nuisance dans le règlement sans parler du cadre juridique car dans la loi c'est bien interdit les jeux de ballon dans un lieu commun !!! je trouve que c'est un ABUS DE POUVOIR rn-ya une autre choses, le CS a fait récemment un achat d'un karcher de presque 700 euros sans même avisé les propriétaire et que sur le règlement de notre copropriété c'est bien noté tous achats qui dépasse 150 EUROS le CS doit demandé l'avis des copropriétaire et sachant qu'il ya certains membres du CS ne sont même pas au courant de cette achats car ya eu un échange par mail entre de syndic et certains CS en cachette quoi? rnacheté un karcher qui ne sert a rien car d'ailleurs on ne sais même pas ou il est? rn- et récemment le tableau d'affichage était retiré par qui? on ne sais pas par qui, aucune information----,le syndic était avisé mais aucune réponse rnon a décidé de changer de syndic et quand le syndic a reçu la lettre recommandé toute suite envoyer ou appeler les membres du CS et il ya une personne du CS qui a était voir une dame (la présidente par intérim) pour lui dire qu'elle avait pas le droit d'envoyé cette lettre, pour l'intimidé quoi!!! je trouve que cela dépasse les limites rnmalgré plusieurs lettres envoyer au service qualité du syndic mais les réponses de l'agence ne sont toujours décaler de la réalité rn-je compte porter plainte pour

abus de pouvoir faute de gestion de la part du syndic(copinage) rn-es que j'ai droit? rnmerci de vous réponse rnbien a vous rncordialement

Par **Lag0**, le **03/10/2016 à 08:09**

Bonjour,rnPour porter plainte, il faudrait déjà qu'il y ait une infraction pénale à reprocher au syndic, personnellement, je n'en vois pas...rnConcernant les jeux de ballons, le syndic n'est pas là pour faire la police. Que voulez-vous qu'il fasse ? Il peut tout au plus rappeler par affichage que c'est interdit, mais si les parents laissent leurs enfants jouer...

Par **ouahmed**, le **03/10/2016 à 08:23**

Bonjour et merci pour votre réponse
Sur notre règlement de copropriété c'est bien écrit noir sur blanc que Le syndic peut faire le travail de la police quand il y'a des tapages répétitifs c'est de rappeler au propriétaire par courrier recommandé c'est pour cela que je trouve qu'il y'a un infraction au règlement de notre copropriété

Par **Lag0**, le **03/10/2016 à 08:43**

Nous sommes bien d'accord, le syndic peut envoyer des courriers (je parlais d'affichage, c'est du même ordre), et après ? Tant que les parents n'en ont rien à faire, à quoi serviront ces courriers ?
Le syndic ne peut pas mettre d'amendes ni coller les gosses en prison !

Par **ouahmed**, le **03/10/2016 à 14:22**

je vais aller voir la police municipale afin de faire un constat rnya pleins de propriétaires qui râlent